Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240624-D_2024_F_07-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 F 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 24 juin 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 20 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 18 juin 2024 s'est réuni le Lundi 24 juin 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à GASSER Anne-Laure, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de FIGUES Fatima à CILLIERES Charles, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à PREVOT Jérémie, de DUBOURG Jean-Luc à CALZAVARA Martine.

F.07
Convention triennale avec l'association CHŒUR VAL DE GARONNE

La commune de Marmande a la volonté de développer une politique de conventionnement avec les associations marmandaises pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, que ceux-ci soient d'ordre éducatif, culturel, social ou économique.

Vu la délibération n° 2024 D06 en date du 22 avril 2024 du conseil municipal, la commune de Marmande a voté l'attribution d'une subvention à l'Association CHŒUR VAL DE GARONNE de **1800 €**.

Considérant l'étendue de la mission de l'association CHŒUR VAL DE GARONNE, il est nécessaire de renouveler les engagements au sein d'une nouvelle convention.

Considérant la pérennité de cette association et le soutien apporté par la Ville annuellement, Il est suggéré de rédiger une convention triennale.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20240624-D_2024_F_07-DE

Considérant les différentes sollicitations réalisées auprès des services de la commune de Marmande, il est nécessaire de reporter ces demandes sur la convention triennale annexée.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide d'approuver le projet de convention triennale avec l'association CHŒUR VAL DE GARONNE

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 30 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 30
Contre : 00 *Pour* : 30 - *Dossier adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BOURBON

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 01/07/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 01/07/2024

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude BOURBON

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET